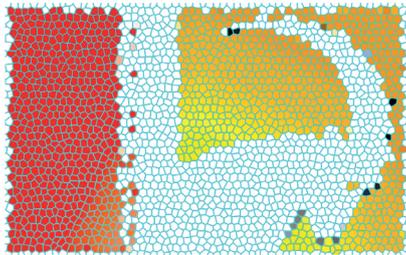


Les Gens d'HMV



Feuille de liaison des agents du CIAS HMV et de la CCHMV. Chaque mois, un focus service et des news. N°2 - Janvier 2022

Les cinémas de HMV



L'interview d'Evan Gaboreau

Evan, 23 ans, est l'opérateur projectionniste à temps plein des cinémas de l'Embellie à Fourneaux et La Ramasse à Val-Cenis Lanslebourg.

Evan, on a souvent à l'esprit une image simpliste de la profession de projectionniste...



Effectivement, quand je dis que je suis projectionniste les gens pensent que je lance uniquement les films... Mais en fait il y a un travail très polyvalent autour de la projection, notamment pendant les séances.

Alors, en quoi consiste ton travail ?



C'est essentiellement un travail d'anticipation : avant que le film ne soit projeté, il y a toute une suite de tâches et de procédures à mettre en œuvre pour que la projection soit un moment de distraction sans accroc pour le public. En clair : une fois que Cassandre Thomasset, la coordinatrice Culture de la CCHMV m'a remis la programmation du mois suivant, je dois vérifier que les films envoyés par notre programmeur sont bien téléchargés sur notre bibliothèque de films (la CDMBox) et les clés KDM fournies (clés de déverrouillage pour protéger l'œuvre du téléchargement illégal). Si le film est programmé également au cinéma La Ramasse, je le transfère sur un disque dur et je le charge sur le projecteur de Lanslebourg, ainsi que les bandes annonces. Il y a donc pas mal de procédures techniques et il faut s'assurer que toutes vont bien se dérouler comme prévu. Il y a aussi une part d'administratif, de communication, d'animation et de technique.



La pellicule est toujours dans l'imaginaire collectif, mais Cinéma paradiso, c'est bien fini !



Et ça fait un petit moment déjà que l'on est au digital.

Le film numérique a l'avantage de ne pas se détériorer au fil des projections. Il permet également une plus grande flexibilité de programmation pour les exploitants. Néanmoins il appelle d'autres vigilances, il faut tester les films avant projection, ainsi que les bandes annonces, et vérifier les formats afin que les images projetées ne soient pas déformées (étirement ou contraction).

Dans ton métier, qu'est-ce qui est le plus mal connu ?



Cette notion d'anticipation dont je parlais plus tôt car on est organisateur d'évènements (les séances) que des personnes vont programmer dans leur agenda, et ils vont se déplacer. Donc, quand le public est dans la salle face à l'écran, tout doit se dérouler comme prévu.

Qu'est-ce qui te plaît le plus dans ton travail ?



L'aspect humain, l'échange avec le public. Accueillir les clients à l'entrée des cinémas, échanger avec les cinéphiles sur un film qu'ils ont vu lors

d'une précédente séance, les propositions de films qu'ils peuvent faire ; présenter un invité à la fin d'un film et créer le débat avec la salle ; les séances avec les aînés ruraux... C'est toujours convivial voire amical, ça fait un équilibre avec l'autre part du travail, plutôt technique et solitaire.

Qu'est-ce qui te plaît le moins ou qui peut être source de stress ?



Un oubli dans le flux des procédures, quand le matériel plante malgré l'anticipation et la rigueur... Il ne faut pas oublier que l'on travaille avec des machines informatiques. On sait qu'il peut y avoir des bugs, mais on ne les connaît pas tous, ni quand ils vont se produire. On dépend du logiciel et cela génère pas mal de stress.

Une anecdote à raconter ?

Ben justement, une intervention sur les carte-mères d'un projecteur, peu avant la projection d'un film, devoir toutes les démonter, les remonter et être à l'heure pour la projection.

Dans quel autre service de la CCHMV aimerais-tu passer une journée ?

Les Services techniques. Parce que j'aime aussi travailler dehors...

Recensement des besoins individuels & collectifs de formation

Un recensement des besoins individuels et collectifs de formation est en cours par les encadrants. A l'issue de ce recensement un arbitrage et une priorisation des besoins seront réalisés par la Commission formation afin d'élaborer le plan de formation 2022 de la CCHMV et du CIAS HMV. Cette Commission formation est composée du président de la CCHMV, du vice-président chargé des Ressources Humaines, du directeur, de la responsable du service RH, des encadrants pour les besoins de leur service.

Objectifs de la formation : Répondre aux enjeux stratégiques, accompagner les besoins d'évolution de la structure et la mise en œuvre des projets ; acquérir, maintenir et développer les compétences nécessaires à l'exécution des missions du pôle/service ; favoriser la progression et la montée en compétences des agents ; satisfaire aux obligations réglementaires en matière de formation professionnelle ; assurer la sécurité des agents en limitant les risques professionnelles et favoriser le bien-être au travail.

Adhérer à l'amicale du personnel !

L'amicale du personnel fonctionne comme un CE, avec une cotisation annuelle de 20 € à la charge de l'agent. Elle lui permet de bénéficier de certains avantages locaux (réduction cinéma, piscine, forfait saison de ski, passage au tunnel du Fréjus, licence sportive, mais aussi sur toutes les sorties culturelles). Egalement des bons de 40 € ou 50 € par enfant pour Noël et une journée de ski gratuite à Val Thorens ! Pour adhérer, il faut 6 mois d'ancienneté à la CCHMV ou au CIAS !

Et plein d'autres avantages au CNAS

Le Centre National d'Action Sociale est une association au service des agents de la Fonction Publique Territoriale. La CCHMV et le CIAS HMV y adhèrent pour leurs agents. Avantages pour les agents :

- le quotidien (assurances, prêts, chèques cadeaux, achats de voitures, déménagement, mariage...)
- les enfants (naissance, Noël, rentrée scolaire, permis de conduire, garde...)
- la solidarité (aide sociale logement, secours exceptionnel, aide précarité et énergie...)
- la culture et les loisirs (forfait sport, pêche, chasse, chèque lire, abonnements magazines, chèques vacances, séjours locations)

Pour être éligible, il faut avoir un contrat supérieur ou égal à 17h30 et être présent au moins 5 mois consécutifs dans l'année ! Chaque agent possède un compte sur le site cnas.fr sur lequel il est possible de faire chaque demande et même simuler toutes les offres auxquelles il peut prétendre !

